

BIEN PRÉPARER LES CALCULS TAXE D'APPRENTISSAGE ET CONTRIBUTIONS FPC DE VOS CLIENTS

Facilitez-vous les modalités de traitement des taxes formation de vos clients !

Votre check-list Taxe d'Apprentissage		
<p>DSN</p> <p><i>Les entreprises soumises à la DSN</i></p>	<p>Les rubriques de la DSN utiles au calcul de la taxe d'apprentissage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S21.G00.44.001,'001' (assujettissement à la TA) - S21.G00.44.002' (assiette TA) <p>Les taxes dues seront calculées sur la base de ces éléments.</p> <p>Si l'entreprise est constituée de plusieurs établissements, merci de fournir les DSN de l'ensemble de ces établissements.</p>	<p>Avec l'importation des DSN (format .dsn), les données sont reprises automatiquement pour les calculs</p>
<p>DADS-U</p> <p><i>Les entreprises soumises à la DADS-U</i></p>	<p>Veiller au contrôle de conformité de vos DADS-U</p> <p>Les rubriques de la DADS-U (Norme 4DS) utiles au calcul de la taxe d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S80.G62.00.001 code assujettissement à la TA (1 = assujetti) - S80.G62.00.002 assiette TA <p>Les taxes dues seront calculées sur la base de ces éléments.</p>	<p>Avec l'importation des DADS-U (format .txt), les données sont reprises automatiquement pour les calculs</p>
<p>Exonérations et déductions</p>	<p>EXONERATIONS :</p> <p>Format DSN : Lors des déclarations, pensez à déclarer les apprentis de vos clients ayant accueilli au moins un apprenti l'année de référence et dont la masse salariale n'excède pas 6 fois le SMIC annuel, ils seront automatiquement exonérés de taxe d'apprentissage. Cette information figurant dans la DADS n'apparaît pas dans la DSN.</p> <p>DEDUCTIONS :</p> <p>Les déductions pour l'accueil de stagiaires de la formation initiale doivent être justifiées. Pensez à vous munir des copies intégrales des conventions de stage de vos clients, elles justifient le bien-fondé de la déduction.</p> <p>Il est possible de les importer directement en format .pdf lors du calcul sur la plateforme Facilitaxe.</p> <p>Il en est de même pour les dons en nature réalisés par vos clients, qu'il convient de justifier.</p>	
<p>Souhaits de reversements école/CFA</p>	<p>Il est important que vous nous précisez les choix de reversements école/CFA de vos clients</p>	
<p>Bordereau</p>	<p>Vous souhaitez envoyer le bordereau TA à vos clients via notre plateforme de calculs, munissez-vous de leurs adresses mail, elles seront demandées !</p>	

BIEN PRÉPARER LES CALCULS TAXE D'APPRENTISSAGE ET CONTRIBUTIONS FPC DE VOS CLIENTS

Facilitez-vous les modalités de traitement des taxes formation de vos clients !

Votre check-list Contribution FPC

DSN

Les entreprises soumises à la DSN

Les rubriques de la DSN utiles au calcul de la participation à la formation professionnelle sont :

- S21.G00.44.001,'007' (assujettissement à la participation à la formation professionnelle continue)
- S21.G00.44.002' (assiette formation professionnelle continue)
- S21.G00.44.01,'013' (assujettissement à la participation des employeurs à la formation continue des CDD)
- S21.G00.44.002' (assiette formation professionnelle continue des CDD)

Les taxes dues seront calculées sur la base de ces éléments

- S21.G00.40.017,'xxxx' (IDCC : identifiant des conventions collectives)

La convention collective applicable est celle dont relève l'activité principale de l'employeur.

Si l'entreprise est constituée de plusieurs établissements, merci de fournir les DSN de l'ensemble de ces établissements.

DADS-U

Les entreprises soumises à la DADS-U

Les rubriques de la DADS-U (norme 4DS) utiles au calcul des contributions FPC :

- S80.G62.00.005 code assujettissement à la FPC (1 = assujetti)
- S80.G62.00.006 assiette CDD
- S80.G62.00.007 assiette FPC
- S40.G10.05.016 numéro de convention collective IDCC

Sans ces informations, les calculs ne peuvent être réalisés.

Années de franchise de seuil

Pensez à préparer ces informations, elles déterminent ensuite le montant des contributions dues.